Diabète et proposition de loi : la Fédération contre les dérives des influenceurs

Promotion de remèdes miracle contre le diabète, détournement de traitements anti-diabétiques dans le cadre d'une perte de poids ou encore de dispositifs médicaux pour une utilisation « life style »… Tant de dérives parfois graves, en particulier sur des enjeux de santé, du monde de l'influence dont vous avez sans doute déjà été témoin. Bonne nouvelle, aujourd'hui, les députés débutent l'examen d'une proposition de loi, portée par les députés Stéphane Vojetta et Arthur Delaporte, et visant à lutter contre les arnaques et les dérives des « influenceurs » sur les réseaux sociaux ! Curieux d'en savoir plus ? Ne bougez pas, la Fédération vous explique tout ci-dessous !

Cette proposition de loi, que va-t-elle changer pour les influenceurs de demain ?

Cette proposition de loi, inédite, à laquelle la Fédération a contribuée, vise à répondre à une série d'enjeux liés au secteur de l'influence comme mettre fin aux arnaques afin d'imposer un cadre légal (ainsi que son application), à un phénomène qu'il est urgent de mieux encadrer.

Voici ces revendications :
- créer une nouvelle sous?section au sein du code de la consommation avec un statut d'influenceur pour un cadre juridique de la vente issue de contenus sponsorisés,
- définir le statut d'agent d'influenceur* et le rendre obligatoire,
- mieux informer les utilisateurs des plateformes permettant de signaler des publications illicites comme par exemple la plateforme SignalConso,
- au niveau européen, imposer aux plateformes une coopération avec les autorités compétentes afin de bloquer les contenus publicitaires définis comme mensongers ou frauduleux,
- Sensibiliser aux risques numériques en intégrant une formation de décryptage de l'information en ligne dans les milieux scolaires, dès le plus jeune âge.

Toujours du côté des patients et de leur bien-être, la Fédération prend position contre ces intempérances et soutient cette proposition de loi ! Il est essentiel que le gouvernement agisse contre ces dérives et, ainsi, en faveur de la santé pour tous. Sans pour autant pénaliser tous les « influenceurs » qui, pour la plupart, permettent de sensibiliser à des causes, aident, et soutiennent une véritable communauté.

Retrouvez l'ensemble des revendications de la Fédération Française des Diabétiques dans le communiqué de presse à ce sujet ci-dessous :
https://www.federationdesdiabetiques.org/federation/espace-presse/communiques-de-presse/proposition-de-loi-visant-a-lutter-contre-les-arnaques-et-les-derives-des-influenceurs-sur-les-reseaux-sociaux-la-federation-prend-position

**Agent d'influenceur : personne travaillant avec les créateurs de contenu en les accompagnant et les conseillant dans la gestion de leurs réseaux sociaux.*

Ces sujets pourraient également vous intéresser :
https://www.federationdesdiabetiques.org/federation/actualites/tensions-dapprovisionnement-de-lozempic-la-federation-rappelle-sa-position

https://www.federationdesdiabetiques.org/federation/actualites/quand-les-dispositifs-medicaux-indispensables-aux-personnes-souffrant-de-diabete-deviennent-des-gadgets-la-federation-appelle-a-la-plus-grande-vigilance
https://www.federationdesdiabetiques.org/federation/actualites/memo-diabete-lab-sur-les-fake-news

Lien de la proposition de loi :
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b0790_proposition-loi

Lien vers la plateforme signal conso :

https://signal.conso.gouv.fr/